



PREFECTURE DE L'EURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évreux, le 03 octobre 2014

René Bidal, préfet de l'Eure, s'est rendu à l'assemblée générale du « Club de l'apprentissage et des métiers »
vendredi 03 octobre 2014 - CFAIE - Val de Reuil

René Bidal, préfet de l'Eure, a participé ce matin à l'assemblée générale du « Club de l'apprentissage et des métiers » au centre de formation d'apprentis interconsulaire de l'Eure.

Devant de nombreuses personnalités, élus, chefs d'entreprises, représentants de l'éducation nationale et apprentis, le préfet a rappelé l'importance de l'apprentissage, volet incontournable de l'insertion professionnelle et priorité stratégique pour le gouvernement, qui a fait de l'apprentissage et de la formation professionnelle une clef de voûte de son action en faveur de l'emploi des jeunes.

En effet, un constat doit être rappelé : deux tiers des apprentis trouvent un CDI dans l'année qui suit la fin de leur formation, ce qui est un taux d'insertion professionnelle exceptionnel.

Les efforts de l'Etat en faveur de l'apprentissage sont d'autant plus justifiés dans l'Eure que 26,4 % de sa population ont moins de 20 ans. C'est dans cet esprit que le préfet a félicité le Club de l'apprentissage et des métiers, structure unique en France, pour son action.

Il a néanmoins regretté qu'à cette période de l'année, 18 % des places ouvertes dans les CFA de l'Eure restent encore vacantes, même si ce pourcentage est faible comparé à d'autres départements. Ainsi, l'aide de l'Etat, annoncée par le Président de la République lors des Assises de l'apprentissage le 19 septembre dernier, doit être localement accompagnée d'une incitation forte, notamment vers le public des collégiens, pour améliorer l'attractivité de l'apprentissage et vanter les métiers qui sont pourvoyeurs d'emplois (le préfet a notamment cité la chaudronnerie et les ajusteurs dans le secteur aéronautique).

Par ailleurs, les chefs d'entreprises et artisans doivent comprendre que l'apprentissage et la formation par alternance favorisent l'employabilité immédiate des salariés puisque ce sont eux en grande partie qui les auront formés.

Contact Presse

Service départemental de la communication interministérielle 02.32.78.27.33 / 27.35